

PRÉFET DE L'AIN

CABINET DU PRÉFET  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILES (SIDPC)

### Arrêté préfectoral

#### portant modification de la composition de la Commission de Suivi de Site du stockage souterrain de gaz inflammables d'Étrez

Le préfet de l'Ain,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L125-1, L125-2, L 515-8, R125-5, R125-8-1 à R. 125-8-5 et D .125-29 à D. 125-34;

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site;

Vu le décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005 relatif aux plans de prévention des risques technologiques;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2014 portant création de la commission de suivi de site du stockage souterrain de gaz inflammables d'Étrez

Sur proposition du directeur de Cabinet du préfet de l'Ain ;

### ARRETE

#### **Article 1er : Composition**

Le collège « salariés » est modifié comme suit :

- M. Jean-Louis RENOUD devient suppléant de M. François MAGNAT, président de l'association « les riverains du stockage de gaz, site d'Étrez », en remplacement de Mme Evelyne FAVRE.
- Mme Evelyne FAVRE devient titulaire « riveraine de Marboz », en remplacement de Mme Odile CANION, démissionnaire.

La nouvelle composition du collège « riverains » est reprise ci-après :

- M. François MAGNAT, président de l'association « les riverains du stockage de gaz, site d'Etrez » ou son suppléant M. Jean-Louis RENOUD ;
- M. Jacques PITIOT, riverain d'Etrez, ou son suppléant M. Bernard CHAPATON, riverain d'Etrez ;
- M. Gérard BERTHIER, riverain d'Attignat, ou son suppléant M. Julien BUATHIER, riverain d'Attignat ;
- Mme Evelyne FAVRE, riveraine de Marboz, ou son suppléant M. Philippe MONBARBON, riverain de Marboz ;
- Mme Pascaline DUC, riveraine de Cras-sur-Reyssouze, ou son suppléant M. Pierre FAVIER, riverain de Cras-sur-Reyssouze.

## **Article 2 : Exécution**

Le directeur de Cabinet du préfet de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site du stockage souterrain de gaz inflammables d'Etrez.

Bourg-en-Bresse, le 8 août 2014

le préfet,  
pour le préfet  
la secrétaire générale

  
Caroline GADOU